172347 - Le jugement du fait de donner à un nouveau né le nom Adhan

question

Dieu m'a donné un nouveau né et ma belle mère a proposé de l'appeler *Adhan*. J'ai des réserves sur ce nom car il véhicule une haute valeur. Il n'est pas correct de le donner à un être humain qui peut commettre de mauvais actes qui seraient alors attribués à ce nom pur. On pourrait dire , par exemple, *Adhan* a uriné ou déféqué, etc. choses humaines inévitables. Voilà pourquoi je pense que ce nom ne convient pas à un homme. En outre , il arrive aux gens de remplacer le vrai nom par un sobriquet. Parfois , il laisse de côté le nom d'enfant et l'appelle probablement Azouzou ou Azy, ce qui ne convient pas. Pire, ma belle mère, pour gâter l'enfant, s'adresse à lui en ces termes: comment va Allahou akbar! en faisant allusion à l'appel à la prière qui commence par cette phrase sacrée. Je crois que ce n'est pas correct. J'ai souhaité l'appeler *Ahsan*. C'était mon souhait lors de la naissance du premier bébé. Mais mon mari avait ignoré mon désir comme il va le faire encore. Il ne tient pas compte de mes sentiments et il trouve excessif que je donne à mon enfant le nom que je veux. Il donne la priorité au désir de sa mère, comme si c'est cette dernière qui avait supporté les difficultés de la grossesse et de l'accouchement. Il fait preuve de grossièreté à cet égard. Pourtant je ne lui ai rien demandé dans ma vie, sauf de me laisser réaliser ce souhait. N'ai-je pas le droit de le faire?! Quand je réfléchis sur le peu d'intérêt qu'il porte à mes sentiments, je pleure et souffre. Seulement, je plains auprès d'Allah.

Ce que j'attend de vous est de commenter le nom et d'expliquer la possibilité de l'adapter comme nom afin que je trouve un argument à leur opposer. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il a déjà été donné dans le cadre de la réponse faite à la question n° 1692 les noms recommandés, les noms réprouvés et les noms interdits.

Deuxièmement, il n'est pas institué de donner à un nouveau né le nom *Adhan* car celui-ci est composé de mots et phrases qui indiquent l'unicité du Créateur Transcendant et Très haut. L'*adhan* (appel à la prière) est une pratique cultuelle apparente de l'Islam comme la prière et le pèlerinage. Par conséquent, il n'est pas institué de donner ce nom à un nouveau né.

Le sens auquel vous avez fait allusion dans votre question est juste, à savoir qu'on peut attribuer au nom des choses désagréables du point de vue de la religion. Il convient de savoir que le choix du nom de l'enfant est un droit du père et non de la mère. Cependant, il doit consulter la mère et tenir compte de son désir afin d'éviter tout tiraillement au tour de cette affaire. L'essentiel est de choisir un beau nom pour le nouveau né.

Allah le sait mieux.